

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015

Ouverture de séance à 19h50.

Présents :	Laurent GAUSSENS, Alain MION, Dominique TILMANT adjoints, André GUÉDON, Monique LAGARDE, Luc LANDRIER, Annie LAGARDE, Jean-Pierre CASSEGRAIN, Véronique PLANCHAIS, Stéphane GUILLIER.
Absents excusés :	Néant
Absents :	Néant
Président :	Dominique CHARLOT
Secrétaire de séance :	Véronique PLANCHAIS

ORDRE DU JOUR

1. *Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2015*
2. *Recensement de la population 2016 : nomination d'un coordinateur et d'un agent recenseur*
3. *Domanys - vente d'une maison 6 rue du Pont : avis du conseil*
4. *Vente de bois*
5. *Création d'un poste d'agent polyvalent*
6. *Ouverture de poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe*
7. *Aménagement du hall d'entrée de la bibliothèque : choix de l'entreprise*
8. *Décisions budgétaires modificatives :*
 - *Budget communal*
 - *Budget de l'eau*
 - *Budget du camping*
9. *Orientations budgétaires 2016*
10. *Schéma départemental de coopération intercommunale : avis du conseil*
11. *Questions diverses*

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2015

Après lecture du compte rendu et délibération du Conseil Municipal, adopté à l'unanimité.

2. Recensement de la population 2016 : nomination d'un coordinateur et d'un agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Accolay fera l'objet d'un recensement de la population en 2016. Les tâches seront réparties entre un agent recenseur et un coordinateur, rémunérés par la Commune. Celle-ci bénéficiera d'une aide forfaitaire de l'État d'un montant de 1023 €.

De manière à réduire un dépassement de cette somme, Monsieur le Maire a décidé d'assurer lui-même la fonction de coordinateur et ne bénéficiera d'aucune rémunération ou indemnité pour cela. Il conviendra donc de créer un poste pour le seul agent recenseur.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal

Le recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité pour la période du 21 janvier 2016 au 20 février 2016 inclus.

- CDD pour besoin occasionnel,
- 20 heures par semaine à compter du 21 janvier 2016,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le recensement de la population.

Après délibération du Conseil Municipal, ACCEPTE à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel et MANDATE Monsieur le Maire pour toutes les démarches concernant ce recrutement.

3. Domanys - vente d'une maison 6 rue du Pont : avis du conseil

Le bailleur social départemental, Domanys, possède une maison située 6 rue du Pont à Accolay. Inhabitable du fait de son délabrement intérieur, elle n'a plus de locataire depuis plusieurs années. Domanys souhaite la vendre après remise aux normes d'habitabilité et a un acquéreur potentiel, M. et Mme Henri Oppeneau, propriétaire de la maison voisine, 4 rue du Pont.

L'avis du Conseil municipal est requis.

Après délibération, le Conseil municipal DONNE à l'unanimité un avis favorable à la vente de ce bien.

4. Vente de bois

Le diagnostic du service d'alimentation en eau potable réalisé par le bureau d'études IRH avait noté la nécessité d'abattre les sapins poussant aux abords des réservoirs, sur la parcelle communale.

Ce travail a été fait bénévolement par M. Christian Velay.

L'entreprise Alain Serres de Vermenton propose d'acheter ce bois au prix de 12 € le stère.

Après délibération, le Conseil municipal ACCEPTE la vente à l'unanimité.

5. Création d'un poste d'adjoint polyvalent

Les accueils périscolaires et les nouvelles activités périscolaires, l'entretien de locaux et l'accueil au camping municipal sont faits par un agent dans le cadre d'un contrat d'avenir qui se termine le 31 mars 2016.

Monsieur le Maire propose d'embaucher cet agent dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 3 ans et demande au Conseil la création du poste correspondant.

- CDD,
- 35 heures par semaine à compter du 1er avril 2016,
- Rémunération sur la base des indices afférents à l'échelle indiciaire des adjoints d'animation de 2^{ème} classe (IB : 342, IM : 323).

Après délibération, le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité la création du poste et MANDATE Monsieur le Maire pour toutes les démarches concernant le recrutement.

6. Ouverture d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

L'agent technique de la commune a réussi le concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe et est éligible à cette promotion. Monsieur le Maire propose la création du poste correspondant.

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE l'ouverture d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à l'unanimité.

7. Aménagement du hall d'entrée de la bibliothèque

Trois entreprises ont été consultées pour l'aménagement du hall d'entrée de la bibliothèque et des cages d'escalier de l'ancienne mairie (Chevillard et Fils, Tony Verrier et Delagneau).

L'entreprise Delagneau a établi un devis d'un montant de 12 843,44 € HT (15 412,13 € TTC).

L'entreprise Chevillard et Fils a établi un devis d'un montant de 10718,80 € HT (12862,56 € TTC).

Après délibération, le Conseil Municipal RETIENT à l'unanimité le devis de l'entreprise CHEVILLARD et Fils et MANDATE Monsieur le Maire pour signer les documents y afférents. La dépense est prévue au budget 2015.

8. Décisions budgétaires modificatives

Pour les sections d'investissement des trois budgets :

- Concernant le budget communal, sont à prendre en compte :
- probablement en restes à réaliser l'aménagement du hall d'entrée de la bibliothèque,
- la réfection de voirie du chemin vicinal n° 7 (de la rue Hors-Murs à la RD 39), dont le coût est estimé à 24000 € et pour lequel une subvention du Conseil départemental d'un montant de 11700 € a été accordée.

et en opérations nouvelles proposées au Conseil municipal :

- l'isolation thermique de la salle de classe, pour un coût que nous estimons à 15000 € TTC.
- Concernant le budget du camping, est à prendre en compte :

Un rééquilibrage budgétaire est nécessaire afin d'équilibrer la section de fonctionnement en dépense et la section d'investissement en recette, ce qui correspond au virement de section à section.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal une décision budgétaire modificative :

Budget communal

Section de fonctionnement

Compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DEPENSES			
61523 (011)	Entretien et réparation voies et réseaux		8050.00 €
023 (023)	Virement à la section d'investissement		10 000.00 €
	TOTAL DEPENSES	0.00 €	18 050.00 €
RECETTES			
7381	Taxe additionnelle droits de mutation		11 200.00 €
74831	Compensation perte base TP		5 500.00 €
758	Produits divers de gestion courante		1 350.00 €
	TOTAL RECETTES		18050.00 €

Section d'investissement

Compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DEPENSES			
2156 (21)	Matériel et outillage incendie		10 000.00 €
	TOTAL DEPENSES	0.00 €	10 000.00 €
RECETTES			
021 (021)	Virement de la section de fonctionnement		10 000.00 €
	TOTAL RECETTES	0.00 €	10 000.00€

Budget eau**Section de fonctionnement**

compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DEPENSES			
615 (011)	Entretien et réparation	1 500.00 €	
622 (011)	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		500.00 €
023 (023)	Virement à la section d'investissement		4190.00 €
	TOTAL DEPENSES	1 500.00 €	4 690.00 €
RECETTES			
7011 (70)	Vente d'eau		2 000.00 €
70128 (70)	Autres taxes et redevances		300.00 €
704 (70)	Travaux		750.00 €
7068 (70)	Autres prestations de service		140.00 €
	TOTAL RECETTES		3 190.00 €

Section d'investissement

compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DEPENSES			
203 (041)	Frais d'étude et de recherches		17 200.00 €
203 (20)	Frais d'étude et de recherches		8 600.00 €
2156 (21)	Matériel spécifique d'exploitation		6 142.00 €
	TOTAL DEPENSES	0.00 €	31 942.00 €
RECETTES			
021 (021)	Virement de la section de fonctionnement		4 190.00 €
131 (041)	Subvention d'équipement transférable		17 200.00 €
131 (13)	Subvention d'équipement		10 552.00 €
	TOTAL RECETTES	0.00 €	31 942.00 €

Budget Camping :**Section de fonctionnement**

compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DEPENSES			
613	Location		35.00
	TOTAL DEPENSES	0.00 €	35.00 €

Section d'investissement

compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
RECETTES			
70323	Droits de permis de stationnement		35.00€
	TOTAL RECETTES	0.00 €	35.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité les décisions modificatives.

9. Orientations budgétaires

Inscription de l'achat de la parcelle au budget pour 12 000 €

10. Schéma départemental de coopération intercommunale : avis du conseil

Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il convient de se prononcer sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dans un délai de deux mois à compter de la notification de ce dernier par les services de l'Etat.

Qu'à ce titre, le projet du Préfet en l'état actuel prévoit la fusion des communautés de communes Entre Cure et Yonne (CCECY), à laquelle la Commune d'Accolay est rattachée, et du Pays Chablisien (CCPC). Que toutefois, les communes d'Arcy-sur-Cure et de Bois d'Arcy quitteraient le périmètre de la CCECY pour rejoindre celui de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la fusion des Communautés de Communes du Pays Chablisien et d'Entre Cure et Yonne
- **DEMANDE** toutefois le maintien des communes d'Arcy-sur-Cure au sein de la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne amenée à fusionner avec la Communauté de Communes du Pays Chablisien
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne, membre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, à présenter et soutenir cet amendement au SDCI.

11. Questions diverses

- Le Regroupement pédagogique intercommunal Accolay-Bazarnes compte 35 élèves pour l'année scolaire 2015-2016 :

- 19 à l'école d'Accolay (dont 14 en Grande section de maternelle),
 - 16 à l'école de Bazarnes.
- L'auteur d'un dépôt sauvage de déchets a été identifié. Un titre de recette a été émis à son encontre pour un montant de 300 € correspondant aux frais d'enlèvement, conformément à la délibération du Conseil municipal du 12 février 2015, et un dépôt de plainte a été effectué en gendarmerie. La personne a reconnu les faits et elle est convoquée par le Procureur de la République pour un rappel à la loi.
 - Le contrat global d'actions Cure-Yonne 2015-2020 a été signé le 30 octobre 2015 par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil régional de Bourgogne, les Conseils départementaux de l'Yonne, de la Nièvre et de la Côte d'Or, les Fédérations de pêche de l'Yonne et de la Nièvre, par les collectivités territoriales concernées - dont la Communauté des Communes entre Cure et Yonne - et par le Parc naturel régional du Morvan qui en assurera la réalisation des études, les travaux et l'animation. Sur les bassins versants de la Cure et du Cousin et l'amont de l'Yonne, le contrat a pour objectifs de préserver et restaurer les milieux aquatiques, de maîtriser les pollutions d'origine urbaine et industrielle, de préserver la ressource en eau potable, de maîtriser les pollutions diffuses agricoles et urbaines. Il concerne 106 communes (dont Accolay) de l'Yonne, la Nièvre et la Côte d'Or, 44484 habitants, 1725 km de cours d'eau, 228 captages d'eau potable et 75 stations d'épuration. Accolay bénéficie de plusieurs actions : la réhabilitation de la station d'épuration (2016 - subvention de 300000 €), la réhabilitation du captage et sa clôture (2017 - 50000 €), la réhabilitation du réservoir (2018 - 100000 €), la pose de compteurs de secteur (2016 - 5000 €), la phase 1 de l'étude de bassin d'alimentation de captage (2016 - 30000 €). D'autres aides peuvent aussi être mobilisées par les Communes : achat de matériel de désherbage, extension des périmètres de protection des captages, ...
 - Commission information (présentation publique du site internet accolay.fr, invitation des cofinanceurs des travaux communaux - logements, église, voirie, verger communal -, prochaine feuille d'information ...).
 - Anniversaire de Mme Léone Duvot (100 ans le 29 décembre 2015).
 - Monsieur GUÉDON informe le conseil municipal de la transmission d'un support sur le label accueil à vélo.
 - Monsieur CASSEGRAIN propose de ralentir la vitesse sur la route de Bazarnes, diverses solutions sont possibles. Monsieur le Maire propose une réunion avec l'Agence Technique Routière du Conseil Départemental pour choisir une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le 26 novembre 2015

CHARLOT Dominique	GAUSSENS Laurent
MION Alain	TILMANT Dominique
GUÉDON André	LAGARDE Monique
LANDRIER Luc	LAGARDE Annie
CASSEGRAIN Jean-Pierre	PLANCHAIS Véronique
GUILLIER Stéphane	